

69^e Conférence Générale de l'AIEA

Déclaration de Mme. Anne-Isabelle ETIENVRE,
Administratrice générale du CEA

(Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)

Chef de la délégation française

Version longue

Monsieur le Président,

1. Recevez tout d'abord les félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de cette soixante-neuvième Conférence générale.
2. La délégation française s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne, et souhaite ajouter quelques considérations à titre national.
3. Je tiens à féliciter le Directeur général et le Secrétariat pour avoir assuré cette année encore la continuité de l'ensemble des activités de l'Agence, en dépit d'un contexte international difficile.
4. La France déplore que cette Conférence générale se tienne pour la 4^e année consécutive dans un contexte de guerre aux portes de l'Europe. Cette guerre, qui a déjà occasionné des dégâts humains et matériels considérables, continue d'affecter la communauté internationale en mettant en péril la sécurité énergétique et alimentaire de nombreux pays, ainsi que la sûreté des installations nucléaires.

Situation en Ukraine

5. La France tient d'abord à rappeler son soutien indéfectible à l'Ukraine dans son combat face à la guerre d'agression que continue de mener la Russie. L'invasion de ce pays souverain par la Fédération de Russie constitue une violation incontestable de la Charte des Nations Unies et porte gravement atteinte à la sécurité et à la stabilité européenne et internationale. Les frappes d'une ampleur inédites menées par la Russie ces derniers jours montrent également que la Russie n'a aucune intention de négocier et poursuit toujours ses objectifs maximalistes.
6. Dans ce contexte, la France demeure extrêmement préoccupée par la sûreté des installations nucléaires ukrainiennes, en particulier celle de la centrale nucléaire de Zaporijjia, qui se trouve dans une situation très précaire, en raison de la guerre d'agression menée par la Russie. La France réitère son appel à ce que ses réacteurs restent à l'arrêt tant que les conditions de sûreté et de sécurité ne sont pas réunies pour un redémarrage sous l'autorité légitime de l'Ukraine.
7. La Russie porte seule la responsabilité de cette situation et doit, comme le lui a demandé de manière répétée la communauté internationale réunie dans le cadre de la Conférence Générale et des Conseils des Gouverneurs de l'AIEA, mettre fin sans délai à son occupation de la centrale de Zaporijjia et en restituer le contrôle plein et entier aux autorités ukrainiennes.
8. Nous condamnons également avec la plus grande fermeté les attaques dont les autres infrastructures nucléaires de l'Ukraine font régulièrement l'objet, et notamment celle survenue contre le réacteur n°4 de la centrale de Tchernobyl. A ce sujet, je tiens à confirmer que la France

soutiendra à hauteur de 10 millions d'euros l'initiative lancée par la BERD pour financer les réparations de l'arche de confinement endommagée.

9. La France salue la mobilisation constante de l'Agence et de son Directeur général en Ukraine visant à aider le pays à garantir la sûreté et la sécurité de ses installations nucléaires et à permettre la mise en œuvre des garanties sur son territoire, malgré les risques encourus par son personnel. Ma délégation réaffirme son soutien aux sept piliers de sûreté et sécurité nucléaires ainsi qu'aux cinq principes présentés par le Directeur général le 30 mai 2023 devant le Conseil de Sécurité des Nations unies. La présence des experts de l'AIEA sur le terrain est un outil précieux et fondamental que nous devons collectivement encourager et faciliter. L'Agence peut compter sur le soutien politique, technique, humain et financier de la France pour lui permettre de mener à bien l'ensemble de ses missions exigeantes.
10. La France déplore le fait que la Fédération de Russie ne se conforme toujours pas aux résolutions successives adoptées par le Conseil des Gouverneurs et la Conférence Générale. Elle appelle le pays à cesser immédiatement son agression et à retirer sans condition toutes ses forces armées et son équipement militaire de l'ensemble du territoire de l'Ukraine, ainsi qu'à respecter pleinement l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.

Iran – JCPOA et garanties

11. Au titre de la lutte contre la prolifération, je tiens à rappeler que la communauté internationale a exprimé à maintes reprises, ici à Vienne, au sein des organes de gouvernance de l'AIEA, mais également à New York, au Conseil de Sécurité des Nations Unies, ses préoccupations au sujet du programme nucléaire iranien. Je l'affirme une nouvelle fois aujourd'hui : l'Iran ne doit jamais se doter de l'arme nucléaire et doit de toute urgence se conformer à ses obligations internationales en la matière.
12. L'escalade nucléaire de l'Iran a atteint des niveaux sans précédents. L'Iran enrichit de l'uranium à plus de 60%, contre 3,67% prévu par le JCPOA, et a accumulé un stock de matière correspondant à plus de 45 fois le seuil autorisé par l'accord, sans aucune justification civile crédible. L'AIEA n'a en outre pratiquement plus accès aux installations nucléaires iraniennes. Les derniers rapports trimestriels du Directeur général établissent que les inspecteurs de l'Agence n'ont plus accès à la quasi-totalité des sites nucléaires iraniens et que l'Agence a perdu toute visibilité sur le devenir du stock d'uranium hautement enrichi présent sur le sol iranien. Par conséquent, l'Agence indique ne pas être en capacité de formuler une quelconque caractérisation de la nature du programme nucléaire iranien.

13. Le 28 août dernier, la France et ses partenaires du E3 n'ont eu d'autre choix que notifier au Conseil de Sécurité le non-respect notable par l'Iran de ses engagements au titre du JCPoA. Par cette décision, nous prenons acte d'une part de l'ampleur et de la persistance de l'escalade nucléaire de l'Iran depuis 2019, et d'autre part de l'intransigeance iranienne face à nos efforts constants pour ramener l'Iran au respect de ses engagements et obligations.
14. Les efforts diplomatiques de la France et de ses partenaires du E3 pour l'obtention d'une solution diplomatique à la crise nucléaire iranienne demeurent constants depuis le déclenchement de la procédure de *snapback*. L'offre d'extension temporaire et conditionnée que nous avons formulée en juillet dernier auprès des autorités iraniennes reste sur la table durant la période de 30 jours ouverte par la résolution 2231. Il revient à l'Iran de s'en saisir en remplissant les demandes raisonnables que nous avons fixées, à savoir en particulier la reprise immédiate et sans conditions des inspections de l'AIEA sur l'ensemble des sites et la vérification du stock d'uranium hautement enrichi. A défaut, les sanctions levées en 2015 par le Conseil de Sécurité seront rétablies fin septembre à l'expiration du délai de 30 jours.
15. En cohérence avec la position constante des E3 depuis le début de la crise, la France affirme que seule la voie diplomatique apportera une solution robuste et durable à la question du nucléaire iranien. C'est déjà dans cet esprit que la France avait contribué à l'accord sur le nucléaire iranien de 2015, qui représentait une réalisation majeure pour le régime de non-prolifération. La France n'a ni soutenu, ni participé en aucune manière aux frappes contre l'Iran en juin dernier.
16. Je tiens à rappeler ici qu'aucune circonstance exceptionnelle ne peut justifier la suspension de la mise en œuvre de l'accord de garanties généralisées de l'Iran. A cet égard, nous soutenons pleinement les efforts entrepris par le Directeur général pour présenter à l'Iran des modalités pratiques de reprise de la coopération et le ramener au respect de ses obligations de garanties.
17. Nous souhaitons enfin redire notre soutien à l'Agence et ses équipes qui poursuivent leurs travaux avec impartialité et professionnalisme. Nous remercions le Directeur général d'avoir fait part au Conseil des gouverneurs de la conclusion entre l'Iran et l'AIEA d'un arrangement sur les modalités de reprise des activités de garantie en Iran. Nous prenons note de la déclaration du Directeur général selon laquelle cet accord n'amendera ni ne remettra en cause l'accord de garanties TNP de l'Iran. Il faut désormais que l'Iran effectue des gestes concrets pour mettre en œuvre les engagements pris dans ce cadre, et revienne au plein respect de ses obligations au titre de son accord de garanties, dans des délais compatibles avec notre offre d'extension des dispositions de la 2231.

Corée du Nord

18. Toujours concernant la prolifération nucléaire, la République populaire démocratique de Corée (RPDC) a continué de développer ses programmes nucléaire, balistique et spatial au mépris de ses obligations internationales.
19. Les six essais nucléaires réalisés depuis 2006 et le nombre sans précédent, depuis 2022, de tirs de missiles balistiques, y compris de missiles à portée intercontinentale et de lanceurs spatiaux, constituent des violations flagrantes des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies, une atteinte à l'intégrité du régime de non-prolifération et une grave menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales.
20. La France a pris note de la publication par l'Agence du rapport annuel du Directeur Général sur la mise en œuvre des garanties en Corée du Nord. Ce rapport met en évidence, une nouvelle fois, la nature proliférante des activités nucléaires de la Corée du Nord. Nous notons avec préoccupation l'extension des capacités d'enrichissement à Yongbyon et Kangson, ainsi que la possible construction d'un site d'enrichissement supplémentaire à Yongbyon.
21. Les évaluations de l'AIEA suggèrent également une mise en service progressive du réacteur à eau légère à Yongbyon, dont la contribution au programme nucléaire militaire ne peut être exclue, ainsi que le maintien en état opérationnel du site d'essai de Punggye-Ri, qui demeure prêt à accueillir un 7^{ème} essai nucléaire.
22. Ces développements s'accompagnent d'une rhétorique nucléaire irresponsable, de plus en plus agressive et déstabilisante, revendiquant le développement intensif des applications militaires de l'énergie nucléaire par la Corée du Nord.
23. La France condamne également avec la plus grande fermeté le transfert et l'usage d'armes et de munitions, ainsi que le déploiement de troupes nord-coréennes en Fédération de Russie, qui constituent une violation supplémentaire du droit international. Le veto russe concernant le renouvellement du mandat du panel d'experts du Comité 1718 du Conseil de Sécurité en mars 2024 constitue également un acte regrettable.
24. La France n'acceptera jamais que la Corée du Nord devienne un État nucléaire.
25. Dans ce contexte, mon pays exhorte la RPDC à opter pour la voie du dialogue et à revenir à ses engagements au titre du TNP, à se conformer à ses obligations découlant des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies, à abandonner immédiatement toutes les armes

nucléaires et tous les programmes balistiques et nucléaires existants de façon complète, vérifiable et irréversible.

Syrie

26. Concernant le dossier syrien, la France remercie vivement l'Agence pour ses efforts visant à la mise en œuvre intégrale de l'accord de garanties. Nous saluons la décision de la Syrie d'accorder en juin dernier un accès sans restriction à l'Agence à tous les sites pertinents pour l'application des garanties.

27. Mon pays appelle le gouvernement syrien de transition à poursuivre sa coopération avec l'Agence à ce sujet et à confirmer sa volonté d'accorder tous les accès nécessaires. Je souligne ici l'importance d'une coopération pleine et entière entre les autorités syriennes et l'Agence afin de faire la lumière sur les dossiers non résolus.

28. La France tient en effet à rappeler que la clarification des questions en suspens, quel que soit le pays, demeure d'une importance cruciale pour la préservation de l'intégrité du régime international de non-prolifération.

Application des garanties

29. Le système de garanties de l'AIEA tient une place essentielle au sein du régime international de non-prolifération nucléaire et nous devons de manière commune appuyer les efforts de l'Agence visant à renforcer sa robustesse, son efficacité et sa crédibilité. La France y contribue depuis plus de quarante ans au travers de la mise à disposition de l'AIEA de ses compétences et de son expertise, dans le cadre de son programme national de soutien aux garanties.

30. La France salue l'impartialité de l'Agence dans la mise en œuvre de son mandat concernant l'application des garanties et rappelle son indépendance quant au développement de ses méthodes de travail interne. Elle salue ainsi les efforts mis en œuvre par l'AIEA pour affiner ses analyses, dans une démarche de constante amélioration, en particulier concernant l'approche de mise en œuvre des garanties au niveau de l'Etat.

31. La France considère que seule la mise en œuvre combinée d'un accord de garanties généralisées et d'un protocole additionnel permet d'atteindre les objectifs de l'article III du TNP. Ces instruments juridiques doivent être considérés comme la norme actuelle de vérification et leur universalisation demeure une priorité.

Applications nucléaires et coopération technique

32. La France accorde une grande importance au développement des sciences et technologies nucléaires et leurs applications dans de multiples projets et initiatives de l'Agence qui concourent

à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). La France est particulièrement attachée et soutient pleinement les activités de l'Agence dans les domaines de la santé, de l'alimentation et de l'agriculture et de la préservation du patrimoine naturel et culturel mondial. La présence en France de cinq centres collaborateurs de l'AIEA travaillant sur les applications nucléaires non-énergétiques, témoigne de notre engagement dans la promotion de tous les usages pacifiques de l'atome.

33. Ma délégation souhaite, à ce titre, saluer l'organisation par l'AIEA en novembre dernier de la Conférence ministérielle sur les sciences, technologies et applications nucléaires et la coopération technique. La France se félicite de l'adoption par consensus, lors de cette conférence, d'une déclaration dans laquelle les Etats Membres et l'Agence reconnaissent le rôle primordial des sciences, technologies et applications nucléaires, et soulignent l'importance du programme de coopération technique (PCT), mécanisme majeur permettant d'accélérer l'accès à la technologie et au savoir-faire nucléaires.

34. La France accorde une grande importance à la coopération entre les États membres et remercie l'Agence pour le cadre privilégié qu'elle offre en la matière. Mon pays se tient prêt à faire bénéficier de son expertise les États souhaitant développer les applications nucléaires.

Sûreté et sécurité nucléaires

35. La France soutient l'Agence dans sa démarche de promotion de la sûreté et de la sécurité nucléaires, notamment concernant l'universalisation des instruments juridiques internationaux. La France considère que le renforcement des infrastructures législatives et réglementaires en matière de sûreté et de sécurité nucléaires favorise le plein exercice de leurs responsabilités respectives par les États et les exploitants et contribue à faciliter le déploiement responsable et durable des technologies nucléaires.

Apport indispensable du nucléaire à la transition énergétique durable

Monsieur le Président,

36. Personne ne peut plus aujourd'hui ignorer les indicateurs et les conséquences dramatiques du dérèglement climatique, qui nous pressent d'engager une transition énergétique durable et décarbonée, tout en assurant la sécurité des approvisionnements énergétiques. Dans ce contexte, la France continue de défendre la place du nucléaire auprès des énergies renouvelables pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, conformément à nos engagements pris lors de la signature de l'Accord de Paris, dont nous célébrerons en décembre prochain le dixième anniversaire historique. Le nucléaire constitue de surcroît une technologie

clef pour assurer la compétitivité des prix de l'électricité pour les consommateurs et sécuriser l'approvisionnement énergétique français.

37. Au niveau national, cette position se traduit par la préparation d'un programme ambitieux de relance de la filière nucléaire, comprenant la construction d'au moins 6 nouveaux réacteurs nucléaires de type EPR2 et la poursuite du fonctionnement des réacteurs nucléaires existants, tant que les plus hautes exigences de sûreté applicables sont respectées.

38. Version longue : L'innovation constitue un facteur-clef pour pérenniser la filière nucléaire industrielle, aussi, la France est particulièrement engagée dans le développement des technologies de SMR et d'AMR. C'est la raison pour laquelle a été lancé l'appel à projets relatif aux réacteurs nucléaires innovants du plan d'investissement France 2030, qui soutient actuellement 11 porteurs de projets, couvrant un large champ de technologies de fission et de fusion nucléaire. La dynamique se poursuit en 2025 dans l'optique prioritaire d'accompagner les projets les plus à même d'aboutir à la mise en service d'un démonstrateur au début de la décennie 2030, de contribuer à fermer le cycle du combustible et à produire moins de déchets.]

39. Elle se traduit aussi par des investissements en soutien à l'innovation et au développement des technologies de SMR et d'AMR à travers le plan national France 2030.

40. Par ailleurs, nous nous réjouissons qu'un nombre croissant de pays partagent notre approche et identifient le fort potentiel de l'énergie nucléaire pour répondre à la double crise climatique et énergétique]. En particulier, la France se félicite de la signature par six nouveaux pays, lors de la COP29, de la déclaration commune reconnaissant la nécessité de tripler les capacités mondiales d'énergie nucléaire d'ici 2050 dans le cadre d'une trajectoire à +1.5°C, qui avait été endossée lors de la COP28, rejoignant ainsi ses 25 signataires initiaux. La France continuera de se mobiliser pour que cette déclaration se traduise en actions de coopération internationale concrètes.

41. Ma délégation encourage vivement l'Agence à poursuivre son action pour le développement d'une énergie nucléaire répondant aux meilleures exigences de sûreté, de sécurité et de non-prolifération, et à promouvoir ses atouts dans les forums internationaux de haut niveau sur le climat et l'énergie.

42. La France continuera de soutenir de telles initiatives et se tient également prête à faire bénéficier de son expertise les États qui font le choix de l'énergie nucléaire.

Annnonce du Deuxième Sommet sur l'Energie Nucléaire

43. Enfin, mon pays salue l'important travail de l'Agence et de la Belgique pour l'organisation du 1^{er} Sommet mondial de l'énergie nucléaire qui s'est tenu à Bruxelles en mars 2024.

44. A cet égard, j'ai le plaisir d'annoncer que la France accueillera le second sommet de l'énergie nucléaire le 10 mars 2026, qui sera co-présidé par le Président de la République M. Emmanuel Macron et Rafaël Grossi, directeur général de l'AIEA.
45. En rassemblant les chefs d'Etat conscients des enjeux de souveraineté énergétique, la France compte faire de ce sommet une occasion unique de consacrer la reconnaissance du nucléaire, à la fois comme moyen de lutte contre le dérèglement climatique, mais aussi comme garant de la sécurité de nos approvisionnements en énergie. A travers ce sommet, nous affirmons une conviction : la décarbonation de nos économies ne pourra réussir sans une relance du nucléaire, et cette dernière ne pourra se faire sans une coopération à l'échelle internationale pour faire face aux défis de recherche, d'investissement, d'innovation et de formation qui se posent à la filière.
46. Cet évènement marquera une étape supplémentaire vers la construction d'un écosystème énergétique mondial plus résilient, souverain et respectueux de notre planète.

Monsieur le Président, je vous remercie.